



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Participation patronale

Question écrite n° 18577

### Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre du logement sur l'attachement des salaires d'entreprises qui bénéficient du 1 p. 100 logement. Nombreux sont ceux qui, pour se loger, bénéficient ou ont bénéficié de cette aide. Aussi, l'annonce d'une possible disparition ou diminution du montant de cette mesure inquiète vivement tous les salariés d'entreprises. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur cette question.

### Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accession à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rousset-Rouard Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18577

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4737

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5189